

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP

A retourner avec la confirmation de la participation au mouvement inter départemental avant le 14 décembre 2022

Avant de renseigner ce formulaire, lire attentivement la circulaire du mouvement inter départemental

NOM : PRENOM :

Date de naissance : NUMEN :

Adresse électronique : TELEPHONE :

Motif de la demande de bonification : (cocher la ou les cases correspondant à votre situation)

- Vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi (**BOE**) ;
- Votre **conjoint** est bénéficiaire de l'obligation d'emploi (**BOE**) ;
- Votre **enfant** est bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**) ;
- Votre **enfant** souffre d'une **maladie grave**.

Date d'envoi du dossier médical au Médecin du travail du rectorat :

Pièces justificatives OBLIGATOIRES à fournir avec la confirmation de votre participation au mouvement inter départemental (à retourner au format PDF à l'adresse mail dSDen33-diper1-mvt@ac-bordeaux.fr au plus tard le 3 janvier 2023) : (cochez les cases correspondantes aux pièces jointes envoyées)

- Formulaire de demande de bonification dûment rempli ;
- Copie des notifications de la MDPH (**votre RQTH en cours de validité au 1^{er} septembre 2023, RQTH du conjoint en cours de validité au 1^{er} septembre 2023, AEEH en cours de validité, AVS, établissement spécialisé, ...**) ;
- Carte d'invalidité ou de pension telle que définies par la loi du 11/02/2005 ;
- Justificatifs** concernant la reconnaissance d'une **maladie professionnelle** ayant entraîné une **incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente ou d'une pension d'invalidité...**

Dossier médical complet à transmettre OBLIGATOIREMENT au service médical du Rectorat (à retourner au format PDF à l'adresse mail dSDen33-dossiermed-1d@ac-bordeaux.fr) : (cochez les cases correspondantes aux pièces envoyées)

- Lettre expliquant votre situation et la nécessité d'une mutation par rapport au handicap (indiquer obligatoirement votre nom, prénom, corps, adresse, téléphone, adresse mail, et la liste de vos vœux) ;
- Copie des notifications de la MDPH (RQTH en cours de validité, RQTH du conjoint en cours de validité, AEEH en cours de validité, AVS, établissement spécialisé...);
- Carte d'invalidité ou de pension telle que définies par la loi du 11/02/2005 ;
- Justificatifs concernant la reconnaissance d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente ou d'une pension d'invalidité...

Sous plis confidentiel :

- Copie des pièces médicales attestant de la nature de la pathologie, du rythme du suivi de la pathologie, du traitement pris, etc. ;
- Copie des certificats médicaux (**récents**) attestant de la pathologie et du suivi médical ;
- Copie des comptes-rendus hospitaliers ou de consultations d'un spécialiste, de radiologies, d'ordonnances, etc. ;
- Concernant un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une pathologie grave : tous les documents relatifs au suivi médical de l'enfant ;
- Tout justificatif attestant que la mutation demandée garantira une amélioration de la situation de la personne handicapée dans le département sollicité.